



SORLAK APPUIS

APPUIS FIXES

POUR OSSATURE BOIS

DESCRIPTION

Appuis à fixer au mur / pour construction ossature bois métallique, brique, parpaing, béton cellulaire.

Permet de fixer les rails métalliques recevant les plaques de parement intérieur.



MUR



SOLIDITÉ
ET FIABILITÉ

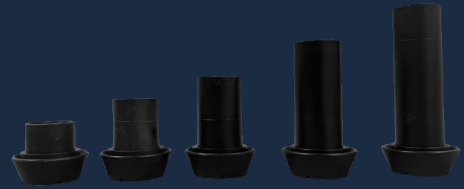


PLASTIQUE RECYCLÉ
ET RECYCLABLE



ÉTANCHÉITÉ À
L'AIR GARANTIE

FABRIQUÉ
EN FRANCE



DIMENSIONS A

17 mm

30 mm

43 mm

63 mm

83 mm

DIMENSIONS B

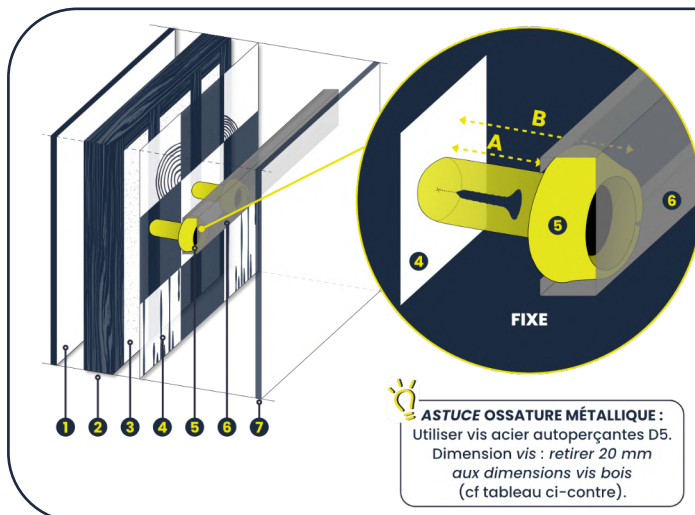
34 mm

47 mm

60 mm

80 mm

100 mm



ASTUCE OSSATURE MÉTALLIQUE :
Utiliser vis acier autoperçantes D5.
Dimension vis : retirer 20 mm
aux dimensions vis bois
(cf tableau ci-contre).

OSSATURE BOIS	A	B	VIS BOIS
APPUI 17	17 mm	34 mm	5 X 60
APPUI 30	30 mm	47 mm	5 X 70
APPUI 43	43 mm	60 mm	5 X 70
APPUI 63	63 mm	80 mm	5 X 90
APPUI 83	83 mm	100 mm	5 X 110

- 1 OSB
- 2 MONTANT OSSATURE BOIS
- 3 ISOLANT
- 4 PARE-VAPEUR COCON NUUK®
- 5 SORLAK APPUI FIXE
- 6 FOURRURE
- 7 PAREMENT INTÉRIEUR

DOMAINE D'UTILISATION

Ces systèmes permettent de fixer solidement les rails métalliques destinés à recevoir les plaques de plâtre sur tous types de murs.

Ils garantissent une parfaite étanchéité à l'air, condition indispensable pour répondre aux exigences des réglementations thermiques (RT 2012, RE 2020) et obtenir des labels de performance énergétique tels que BBC, THPE ou BEPOS.

MATIÈRE

Polypropylène recyclé (normes ISO : 75/178/179/180/527/1133). Température maximale d'utilisation 50°C.

AVANTAGES

- ▶ Performance optimale de la paroi : création d'un vide technique tout en préservant l'intégrité du pare-vapeur et parfaite étanchéité à l'air,

- ▶ Pose simplifiée et rapide : vissage direct sur l'ossature et compatibilité avec le rail,
- ▶ Solidité et fiabilité

DOUBLAGES ADMISSIBLES (CF DTU 25.41)

- ▶ Plaque de plâtre type *Fermacell* de 10 à 18 mm (11,5 à 21 kg/m²),
- ▶ Plaque de plâtre standard de 12,5 à 18 mm (12 à 17 kg/m²) ou 12,5 mm doublée (24 kg/m²).

ISOLATION

Les appuis 43, 63 et 83 mm offrent la possibilité d'insérer une couche d'isolation supplémentaire, sans compromettre l'étanchéité du pare-vapeur.

Les quantités d'isolant à mettre en œuvre varient selon l'altitude :

- ▶ < 600 m : 1/3 du R* total du mur devant le pare-vapeur et 2/3 derrière celui-ci,
- ▶ > 600 m : 1/4 devant le pare-vapeur et 3/4 derrière, conformément au DTU 31.2 p 8.4.3.2.

*R = RÉSISTANCE THERMIQUE